



Régie des Ports Raphaëlois
Hôtel de Ville
Place Sadi-Carnot
83700 SAINT-RAPHAEL

Saint-Raphaël le 14 janvier 2025

Avis de publicité
Appel à manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Vieux-Port

ACTIVITE COMMERCIALE
VENTE DE PRODUITS A EMPORTER - RESTAURATION RAPIDE
TYPE GLACES, CREPES, CHURROS...

La Régie des Ports Raphaëlois a souhaité initier, à titre précaire et révocable, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire pour une activité commerciale de vente de produits à emporter - restauration rapide type glaces, crêpes, churros...

C'est dans ce contexte qu'un appel à manifestation d'intérêt est lancé par la Régie des Ports Raphaëlois.

Objet de la consultation :

L'autorisation d'Occupation Temporaire comprendra :

- Terre-plein d'une superficie d'environ 8 m² avec raccordement eau et électricité

Emplacement du bien :

- Quai Albert 1er face au Square Marenco, Vieux-Port de Saint-Raphaël

Redevance domaniale :

□ Redevance annuelle minimum pour l'année 2025 du 1er janvier au 31 décembre : 13 500 € HT

Ce montant sera proratisé selon le nombre de mois d'occupation pour l'année 2025.

Durée : 6 ans

Mise à disposition des emplacements :

Dès signature de la convention

Les conditions d'occupation sont les suivantes :

- La consultation donnera lieu à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui prendra la forme d'une convention d'occupation d'une durée 6 ans et dans les conditions du Code général de la propriété des personnes publiques.
- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'A.O.T.
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- En contrepartie de l'occupation privative du domaine public portuaire consentie, le bénéficiaire versera au gestionnaire une redevance d'occupation privative du domaine public ;
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Régie des Ports Raphaëlois.

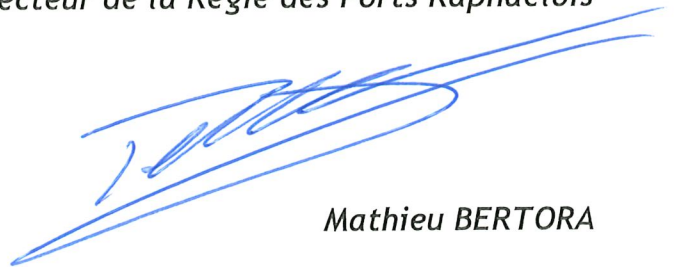
Procédure :

Appel à manifestation d'intérêt concurrente préalable à la délivrance d'une autorisation occupation temporaire du domaine public (L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques).

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se manifester avant le 30 janvier 2025 à 12h00 sur le profil acheteur de la Régie des Ports Raphaëlois : <https://www.marches-securises.fr>

Dans ce cas une procédure de mise en concurrence sera organisée.

Le Directeur de la Régie des Ports Raphaëlois



Mathieu BERTORA

PLAN DE SITUATION



0 20 40 60 m

Couleur	Dimensions (m)
[Yellow]	6x2.50
[Orange]	7x2.75
[Light Blue]	8x3.00
[Red]	9x3.25
[Dark Red]	10x3.50
[Dark Green]	11x3.80
[Light Green]	12x4.00
[Medium Green]	12x4.50
[Dark Green]	13x5.00
[Light Green]	15x5.00
[Yellow-Green]	15x5.50
[Brown]	20x6.00
[Brown]	20x7.00
[Light Grey]	25x6.50
[Light Blue]	25x7.00
[Light Blue]	25x7.50
[Pink]	30x7.50
[Pink]	30x8.00
[Orange]	45x10.0

